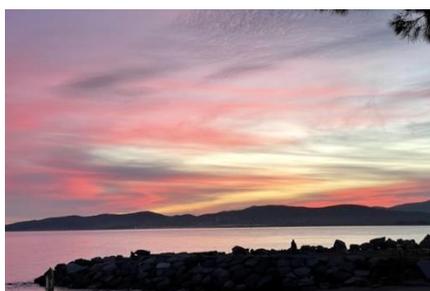


Lettre d'informations – Janvier 2023
INSTITUT SCIENTIS, votre support réglementaire & scientifique



INSTITUT
SCIENTIS

Nous vous souhaitons une belle année 2023 !



INSTITUT SCIENTIS a le plaisir de vous transmettre son nouveau courriel réglementaire et scientifique de l'année, fondé sur l'holistique des compétences et connaissances de son équipe. Conscientes de l'importance de la qualité des données transmises, ses microbiologistes, toxicologue, chimiste œuvrent au quotidien pour vous apporter des informations précises et utiles.

A la Une !

Prochains webinaires

Mardi 17 janvier à 10h : Produits cosmétiques : allégations vs réglementation (durée 1h)

Le Règlement n°655/2013 liste les critères communs relatifs aux allégations pouvant figurer sur l'étiquetage des produits cosmétiques. Cette conférence en ligne vous permettra d'aborder les allégations cosmétiques possibles et conformes au Règlement cosmétique européen n° 1223/2009.

Mardi 31 janvier à 10h : FAQ GRATUITE relative aux produits cosmétiques (durée 1h à 2h)

Foire aux questions cosmétiques, la réponse à toutes vos questions. Il vous suffit de nous envoyer votre demande de participation et vos questions à l'adresse contact@institut-scientis.fr

Mardi 14 février à 10h FAQ GRATUITE relative aux produits biocides (durée 1h à 2h)

Foire aux questions biocides, la réponse à toutes vos questions. Il vous suffit de nous envoyer votre demande de participation et vos questions à l'adresse contact@institut-scientis.fr

Jeudi 16 février à 10h : Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques-détergents-désinfectants (durée 1h)

Comment appréhender les nombreux labels écologiques existants?

Cette conférence en ligne présentera les principales caractéristiques des labels afin d'identifier le plus pertinent pour vos produits cosmétiques et détergents-désinfectants.

[Derniers webinaires accessibles en replay](#)

Tests de sécurité et d'efficacité des produits cosmétiques : comment s'y retrouver? (durée 1h30)

Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides (durée 1h)

Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel (durée 1h)

Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ? (durée 1h)

[Dernière formation accessible en replay](#)

Allégations – Réglementation & Tests (durée 3h30)

[Programme 2023 : Webinaires et Formations](#)

Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion.

INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié Qualiopi pour ses actions de formations. Cette certification vous permet une prise en charge par les organismes paritaires.

Réglementation

Cosmétiques

[Règlement \(UE\) 2022/1176 de la Commission du 7 juillet 2022 modifiant le Règlement \(CE\) 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation de certains filtres ultraviolets dans les produits cosmétiques](#)

Entrée en application de ce règlement qui modifie l'annexe VI (liste des filtres ultraviolets admis dans les produits cosmétiques) Les filtres solaires Benzophenone-3 (CAS no 131-57-7) et Octocrylène (CAS no 6197-30-4) sont concernés.

[Surveillance 2023 du marché des produits cosmétiques par la DGCCRF](#)

Les contrôles porteront sur les sujets suivants :

- Le dossier d'information produit
- Les produits solaires
- Les nanomatériaux
- Les allégations relatives à la composition des produits cosmétiques

[Phénoxyéthanol et produits cosmétiques](#)

Le Conseil d'Etat a annulé la décision de police sanitaire de l'ANSM du 20 mars 2019 demandant que les produits non rincés contenant du phénoxyéthanol en tant que conservateur indiquent sur leur étiquetage une interdiction d'utilisation sur le siège des enfants de 3 ans ou moins.

Rédaction des DIP et rapports sur la sécurité- Evaluation spécifique des conditionnements-Constitution de bases de données personnalisées (Matières Premières-Conditionnements) -Création/Vérification des étiquetages et Conseils en matière de tests et d'allégations-Notification- Assistance réglementaire personnalisée.

Biocides - Mélanges dangereux

Le portail Simmbad a définitivement été remplacé le 10 Janvier 2023 par le portail [BioCID](#).

Toutes les déclarations effectuées dans Simmbad ont été reprises dans BioCID.

Les déclarations de quantité de 2022 devront être faites dans BioCID.

Une [FAQ](#) a été mise en place pour aider les utilisateurs.

A noter que les certibiocides ne seront pas gérés dans BioCID mais via l'adresse suivante :

<https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/>

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner pour la mise sur le marché de vos produits biocides.

Vérification de la conformité réglementaire-Stratégie de tests- Création/Vérification des étiquetages- Déclaration BioCID-Notification PCN-Formations- Assistance réglementaire et normative

Toxicologie

[Liste des Valeurs Toxicologiques de Référence \(VTR\) de l'ANSES](#)

Les VTR sont des données qui établissent la relation entre une dose externe d'exposition à une substance toxique et la survenue d'un effet nocif. Avant de choisir et d'utiliser une VTR, il est nécessaire de s'assurer de sa pertinence pour le contexte étudié.

L'ANSES a confié au Comité d'Experts Spécialisés (CES) "Valeurs sanitaires de référence" la construction et la validation des VTR pour une liste de substances (individuelle ou mélange).

Profils toxicologiques substances synthétiques et naturelles-Analyse de risque des impuretés-Elaboration des bases de données toxicologiques-Recherches et sélections de VTR-Marges de sécurité-Approches « weight of evidence », Read-Across et TTC-Analyse de risque des allergènes-Approche QRA2-Détermination des SED systémiques (produit unique et/ou exposition agrégée/populations cibles y compris les plus sensibles (enfants, femmes enceintes, peaux atopiques...)-Assistance réglementaire et normative

Microbiologie

[Antiseptiques et désinfectants](#)

Normes en conception

Antiseptiques et désinfectants chimiques - Essai quantitatif de suspension pour l'évaluation de l'activité virucide dans le domaine médical - Méthode d'essai et prescriptions (Phase 2/Étape 1)

PR NF EN 14476

Antiseptiques et désinfectants chimiques - Méthodes de désinfection des pièces par voie aérienne par des procédés automatisés - Détermination de l'activité bactéricide, fongicide, levuricide, sporicide, tuberculocide, mycobactéricide, virucide et phagocide

PR NF EN
17272:2020/prA1

Antiseptiques et désinfectants chimiques - Essai quantitatif de suspension pour l'évaluation de l'activité fongicide ou levuricide des antiseptiques et des désinfectants chimiques utilisés dans le domaine vétérinaire - Méthode d'essai et prescriptions (ph

PR NF EN 1657

Antiseptiques et désinfectants chimiques - Essai quantitatif de suspension pour l'évaluation de l'activité virucide des antiseptiques et des désinfectants chimiques utilisés dans le domaine vétérinaire - Méthode d'essai et prescriptions (phase 2, étape 1)

PR NF EN 14675

Formation accessible en replay : [Microbiologie des produits cosmétiques](#) (durée 3h30)

Gestion de projets microbiologique-Stratégie de tests-Formations-Veille normative

Formulation-R&D

Shampoings 2 en 1 : un défi pour le formateur ?

Ces shampoings, créés pour faciliter la vie des consommateurs, permettent d'utiliser un produit unique qui lave et démêle les cheveux en une seule application, rendant ainsi l'utilisation d'un après-shampooing non nécessaire.

D'un point de vue formulation, ces fonctionnalités semblent opposées. En effet, un shampooing a pour objectif de nettoyer la fibre capillaire et donc d'enlever le sébum et les poussières alors qu'un conditionneur doit laisser des résidus sur les cheveux pour avoir une action démêlante.

De plus, les shampoings doivent produire une belle mousse lors de leur utilisation ce qui n'est pas compatible avec l'utilisation de la plupart des agents conditionneurs, non-cationiques.

Il existe de nombreux agents conditionneurs qui ne peuvent pas être utilisés dans ce type de produits :

- Tensioactifs cationiques : ces tensioactifs sont incompatibles avec les anioniques utilisés dans les produits lavants car ils forment des précipités
- Humectants : ces molécules solubles dans l'eau ne présentent pas d'intérêt pour ces produits car ils sont éliminés lors du rinçage
- Emollients : ces molécules huileuses seront lavées avec les autres corps gras tel que le sébum lors du shampooing

A ce jour, il existe uniquement quelques ingrédients pouvant être utilisés dans un shampooing 2 en 1 contenant un tensioactif anionique :

- Certains polymères cationiques : Polyquaternium-10, Polyquaternium-15, Guar Hydroxypropyltrimonium Chloride → En théorie, ces molécules sont incompatibles avec des substances anioniques à cause de leurs charges électriques opposées. Cependant, il a été montré qu'elles pouvaient être présentes dans un même système lorsque leur ratio de concentrations était correct. Ensuite, lors de l'utilisation du produit, il y a dilution, ce qui permet au polymère cationique de précipiter sur le cheveu.
- Certains silicones : Diméthicone, Amodiméthicone → Ces silicones sont non-volatiles et insolubles dans l'eau ce qui leur permettent de rester sur la fibre capillaire. De plus, l'Amodiméthicone, par la présence de ses fonctions amines, a une forte affinité avec le cheveu permettant ainsi un conditionnement durable.

D'une façon générale, les polymères cationiques assurent un excellent conditionnement des cheveux mouillés tandis que les silicones apportent plus de propriétés aux cheveux secs.

Agrément du Ministère de la Recherche et de l'Innovation (CIR/CII)-Création de formules innovantes et exclusives-Optimisation de formules existantes-Stabilité et compatibilités contenant-contenu-Formations

[Arrêté du 13 avril 2022 précisant les substances contenues dans les huiles minérales dont l'utilisation est interdite sur les emballages et pour les impressions à destination du public](#)

Entrée en vigueur de cet arrêté en lien avec l'article 112 de la Loi AGECE.

On entend par « huiles minérales » les huiles produites à partir de charges d'alimentation dérivées d'hydrocarbures pétroliers utilisées pour la fabrication d'encre.

Les publics concernés sont les producteurs (fabricants, importateurs, distributeurs), les utilisateurs, les opérateurs de gestion des déchets, les collectivités en charge de la gestion des déchets, les éditeurs de publications de presse, les éco-organismes agréés des filières à responsabilité élargie des producteurs d'emballages ménagers et des papiers graphiques.

Les substances concernées par l'interdiction d'utiliser des huiles minérales sont :

- Les hydrocarbures aromatiques d'huile minérale (MOAH) comprenant de 1 à 7 cycles aromatiques
- Les hydrocarbures saturés d'huile minérale (MOSH) comportant de 16 à 35 atomes de carbone.

Jusqu'au 31 décembre 2024, l'interdiction d'utiliser des huiles minérales s'applique lorsque la concentration en masse dans l'encre des hydrocarbures aromatiques d'huile minérale (MOAH) est supérieure à 1 %.

A compter du 1^{er} janvier 2025, l'interdiction d'utiliser des huiles minérales s'applique :
- pour les hydrocarbures aromatiques d'huile minérale (MOAH), lorsque la concentration en masse dans l'encre de ces substances est supérieure à 0,1 % ou que la concentration en masse dans l'encre des composés de 3 à 7 cycles aromatiques est supérieure à une partie par million (ppm) ;
- pour les hydrocarbures saturés d'huile minérale (MOSH), lorsque la concentration en masse dans l'encre de ces substances est supérieure à 0,1 %.

Assistance et conseil Allégations Environnementales- Loi Agece-Info-Tri

Formations & Webinaires (Règlementation-Formulation-Microbiologie-Virologie/Cosmétiques-Biocides-Détergents- Compléments alimentaires)

Les formations 2023

Mardi 07 mars 2023 [Labels écologiques : Focus sur COSMOS](#) (durée 2h)

Jedi 21 septembre 2023 [Réglementation européenne cosmétique](#) (durée 7h)

Les webinaires 2023

Mardi 17 janvier à 10h : [Produits cosmétiques : allégations vs réglementation](#) (durée 1h)

Mardi 31 janvier à 10h : [FAQ GRATUITE relative aux produits cosmétiques](#) (durée 1h à 2h)

Mardi 14 février à 10h [FAQ GRATUITE relative aux produits biocides](#) (durée 1h à 2h)

Jedi 16 février à 10h : [Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques-détergents désinfectants](#) (durée 1h)

Mardi 28 mars à 10h [Réglementation des produits cosmétiques : ASEAN et AUSTRALIE](#) (durée 1h)

Jedi 20 avril à 10h [Comment rédiger une étiquette cosmétique conforme aux exigences du Règlement n°1223/2009](#) (durée 1h)

Mardi 30 mai à 10h [Réglementation des produits cosmétiques : USA-Canada-Mexique](#) (durée 2h)

Jedi 22 juin à 10h [Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (durée 1h)

Jedi 07 septembre à 10h [Formulation des produits de maquillage](#) (durée 1h)

Mardi 17 octobre à 10h [Réglementation des produits cosmétiques : Chine, Japon, Hong-Kong et Corée du Sud](#) (durée 2h30)

Les formations et webinaires accessibles en replay 2023

Cosmétiques

[Allégations – Réglementation & Tests](#) (durée 3h30)

[Notification CPNP : déclarer votre produit en évitant les pièges](#) (durée 1h)

[Lignes directrices relatives aux informations emballage à collecter pour le DIP](#) (durée 1h)

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#)
(durée 1h)

[Microbiologie des produits cosmétiques](#) (durée 3h30)

[Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (durée 1h)

[Formulation des produits cosmétiques](#) (durée 3h30)

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (durée 1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (durée 1h)

[Les essentiels des BPF cosmétiques \(ISO 22716\) et du bionettoyage](#) (durée 1h)

[La réglementation des produits cosmétiques en Israël](#) (durée 1h)

[Réglementation des produits cosmétiques : Maghreb central, Pays du Golfe \(GSO\)](#) (durée 1h30)

Biocides-détergents-virologie

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (durée 7h)

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (durée 1h)

[Formulation détergents : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (durée 1h)

[Labels écologiques : Focus sur Ecocert Détergent](#) (durée 1h30)

[Virologie : Produits virucides d'hygiène cutanée et environnementale](#) (durée 5h)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (durée 1h)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez vos bases avant le Congrès Biocides](#)
(durée 1h)

Produits frontières

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (durée 1h)

Compléments alimentaires-Bougies parfumées

[La réglementation des compléments alimentaires en Europe](#) (durée 1h)

[Formulation et réglementation des bougies parfumées](#) (durée 1h)

Droit des marques

[Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (durée 1h)

Programme général 2023

Webinaires et Formations



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion. INSTITUT SCIENTIS est un organisme enregistré (n° 11755465975) reconnu pour la qualité des formations dispensées et certifié QUALIOPi au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION.

FAQ du mois

Cosmétiques

Quelles sont les données minimales requises en Europe pour l'évaluation de la sécurité d'un conditionnement cosmétique ?

L'ensemble des matériaux du pack en contact direct avec le produit doit être bien identifié.

Les données suivantes sont requises lors de l'évaluation de la sécurité :

- Une étude de compatibilité contenu-contenant (*a minima* en conditions accélérées pendant 3 mois à 40°C)
- *A minima* les données suivantes pour chaque matériau du pack :
 - o En contact direct avec le produit :
 - la composition qualitative
 - une attestation de conformité à la directive 94/62/CE
 - une attestation d'absence de SVHC > 0.1%
 - une attestation de conformité alimentaire (si possible)
 - o Sans contact direct avec le produit :
 - une attestation de conformité à la directive 94/62/CE
 - une attestation d'absence de SVHC > 0.1%

Pour en savoir plus, suivez notre webinaire

[Lignes directrices relatives aux informations emballage à collecter pour le DIP](#) (durée 1h)

Biocides

Quelles actions sont menées par la DGCCRF en cas de constatation d'une non-conformité lors d'une inspection de produits biocides ?

En général, la DGCCRF, autorité de contrôle des biocides en France peut donner 3 types de suites en cas de non-conformités constatées lors d'une inspection :

- Suites pédagogiques : avertissements et demandes de mesures correctives
- Suites administratives : mesures de police administrative (demande de ré-étiquetage, retrait/rappel)
- Suites répressives (contraventions ou délits) : retrait/rappel de produits

Suivez notre webinaire

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#)

Art & Science

Parce qu'Art & Science sont indissociables, [IS'Art Galerie Montmartre](#) abrite notre espace professionnel (bureaux et laboratoire de création scientifique) au cœur de la cité artistique parisienne.

Nous contacter



La qualité des données transmises pour une amélioration de vos performances.



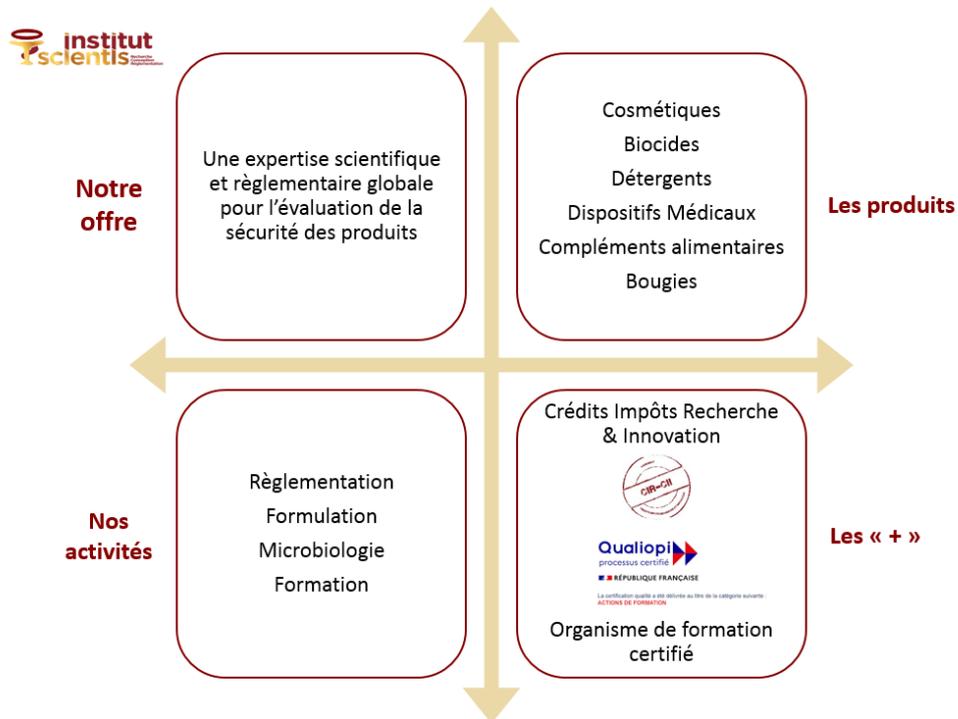
INSTITUT SCIENTIS est une société prestataire de services scientifiques spécialisée dans la réglementation, la microbiologie, et la conception de produits tels que les cosmétiques, les biocides, les détergents, les bougies. Sa principale activité est l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques (expert toxicologue ERT interne).

Ses domaines de compétence sont élargis à la rédaction des DIP, leur audit, la notification CPNP, la vérification des étiquetages, la veille normative. INSTITUT SCIENTIS assure au quotidien une hotline réglementaire et scientifique générale. Agréé par le Ministère de la Recherche (CIR/CII), leur laboratoire propose la création de formes galéniques adaptées aux attentes des services Marketing et en conformité avec les exigences réglementaires.

INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié QUALIOPi pour les actions de formations, reconnu pour la qualité des formations dispensées.

PARIS MONTMARTRE - institut@scientis.fr - www.institut-scientis.fr

[Brochure Institut Scientis](#)



© 2022 – INSTITUT SCIENTIS

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'INSTITUT SCIENTIS, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

INSTITUT SCIENTIS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. INSTITUT SCIENTIS ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

54 rue Lamarck 75018 PARIS - institut@scientis.fr

Site internet : www.institut-scientis.fr / Téléphone : +33 (0)1 42 57 89 67

Toute reproduction de cette lettre d'informations est interdite.